



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

COVID-19

Pour les salariés... face à la crise sanitaire

En cas de questions : **HOTLINE** : + 352 27 494 - 200 ou csl@csl.lu



CHAMBRE DES SALARIÉS - 27 MARS 2020

*COVID-19 : LA CRISE SANITAIRE :
LE RÉVÉLATEUR DE NOTRE DETTE SOCIALE*



Message de Nora BACK, Présidente de la Chambre des salariés

Il peut sembler étrange de parler de dette en ces temps de crise sanitaire inédite depuis un siècle. L'urgence est à la lutte contre la pandémie causée par le coronavirus appelé SARS-CoV-2, source de la maladie dite Covid-19.

Mais il n'est pas question ici de déséquilibre budgétaire ou de pourcentage de déficit à ne pas dépasser pour respecter tel ou tel critère financier. En l'occurrence, il s'agit de la dette morale, qui n'a pas de prix et dont le montant est incalculable, que nous avons envers la société et ses membres.

Le Premier Ministre Xavier Bettel a déclaré le 17 mars 2020, devant la Chambre des députés, que « la protection de la santé et de la vie prime sur les intérêts économiques ». Nous ne pouvons que nous rallier à cette maxime et saluons les premières mesures d'urgence prises par le gouvernement en matière de santé publique, ainsi que celles adoptées pour soulager les difficultés qui s'imposent aux acteurs économiques et sociaux.

Nous devons rester unis et solidaires face à la menace ; et surtout, respecter les précautions et préconisations émises par les autorités sanitaires dans ces temps de confinement. Mais la crise que nous connaissons doit aussi nous conduire à repenser le fonctionnement de notre société.

L'onde de choc économique et sociale de la présente crise va se faire lourdement sentir. Les salariés ayant les revenus les plus modestes vont, une fois de plus, être les plus lourdement touchés. Pour l'heure, il faut s'assurer de maintenir les emplois et éviter les licenciements. Les gens ne doivent pas se retrouver sans revenus.

Les employeurs de personnels qui continuent à travailler doivent mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la protection de leur santé et de leur sécurité, compte tenu des circonstances

particulières liées à la contagion du virus. Le cas échéant, l'État doit fournir toute forme d'aide indispensable aux employeurs pour assurer cette protection.

De toute épreuve, il faut retenir une leçon. Dans ce cadre, il faut repenser, dès demain, le fonctionnement de notre économie, avec l'ardente nécessité de revaloriser, y compris financièrement, toutes ces professions qui sont en première ligne à l'heure actuelle, soumises aux aléas, mais dont les efforts ne sont, du moins jusqu'à aujourd'hui, pas reconnus à leur juste valeur.

Comme le souligne la sociologue du travail, Dominique Méda, le 24 mars 2020 dans le magazine [Pour l'Éco](#) : « Cette guerre sanitaire sans précédent affiche l'absurdité d'une hiérarchie sociale des métiers à repenser ». À « l'heure d'une crise sanitaire mondiale, l'enseignement est clair : aujourd'hui, les métiers essentiels sont ceux qui nous permettent de continuer à vivre : tous les personnels de santé, du médecin à l'aide-soignante, mais aussi tous les métiers dits du "care". Des bataillons d'aides-soignantes et d'aides à domicile – en très grande majorité des femmes – assument des tâches cruciales pour la solidarité entre les générations. Ils assurent la toilette, les repas, l'aide aux gestes essentiels de nos seniors dépendants. Faute de reconnaissance et de rémunération suffisantes, de moins en moins de personnes effectuent ces activités difficiles. Mais on peut aussi penser aux éboueurs, aux personnels des commerces alimentaires... ».

La réflexion de cette spécialiste reconnue du monde du travail nous rappelle que, derrière toute organisation, il y a, avant tout, des femmes et des hommes. Nous avons donc une profonde gratitude et une dette envers l'ensemble du personnel soignant, qu'ils soient médecins, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers, pharmaciens, qu'ils interviennent à l'hôpital, en ville, dans les établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, dans le cadre de services à domicile.

Il faut aussi rendre un hommage appuyé aux personnes qui continuent à assurer des services qui nous sont indispensables. Nous pensons ici aux hommes et aux femmes qui transportent, dépannent, nettoient, collectent et trient les déchets, réparent, veillent sur des proches, assurent la sécurité. Ce sont également les personnes travaillant dans le secteur agricole, de l'alimentation et des commerces de première nécessité qu'il faut mettre à l'honneur. Ces salariés, notamment les livreurs, caissières et caissiers, prennent des risques tous les jours, pour eux-mêmes et leurs familles, afin de nous permettre de continuer à vivre.

Du reste, la situation de ceux qui sont confinés dans leur habitation, qui télétravaillent ou ont dû arrêter temporairement leur activité, n'est pas non plus des plus évidentes. Il suffit de citer cette salariée, mère de famille, qui s'occupe d'un proche malade : « À l'heure actuelle, je dois cumuler les rôles de secrétaire, d'institutrice et d'infirmière ». Et cela en plus de l'entretien habituel du ménage et du ravitaillement de la maisonnée.

Enfin, nous devons avoir une pensée pour nos aînés et les plus fragiles, parfois isolés dans leur logement ou privés de la visite de leurs proches, et sur qui, lorsqu'ils vivent dans des structures d'accueil, veille sans relâche un personnel pressurisé mais dévoué. L'exemple de la lutte des personnels dans les maisons de soins en 2018 montre que ce type de métier est d'une importance cruciale pour notre société.

La Chambre des salariés continue à vous soutenir

La situation que nous connaissons a imposé à la Chambre des salariés la fermeture temporaire de ses bâtiments. Mais notre institution reste à vos côtés, vous soutient et vous défend.

En cette période de crise, nous avons mis en ligne, sur notre site www.csl.lu, différentes informations à l'adresse des salariés pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles en cette

période particulière. En outre, notre Chambre reste à votre service et est joignable par téléphone (+352 27 494 - 200) ou par courriel (csl@csl.lu), et continue à être présente sur les réseaux sociaux.

La Chambre des salariés vous souhaite, à toutes et à tous, bon courage dans cette épreuve collective.

Plus d'informations :

La **HOTLINE** de la Chambre des salariés : **T (+352) 27 494 - 200**

Son adresse électronique : csl@csl.lu

Son site en ligne avec les informations concernant la crise sanitaire :

<https://www.csl.lu/fr/publications-newsletters/publications/par-type/presse/2020>

Sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/ChambreDesSalariesLuxembourg/>

Son lien vers LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/11369057/>